

DÉPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 13
Nombre de votants : 18
Date de convocation : 23 février 2023

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 02 mars 2023**

--- o0o ---

L'an deux mille vingt-trois, le deux mars, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Étaient présents : MM. BROQUÈRES, LAFOURCADE, Mmes REBECHE (a procuration pour M. MAULNY), COURROS (a procuration pour Mme GARBAY), ZELLER (a procuration pour Mme LAPORTE), MM. DARRIBEYROS (a procuration pour Mme THIEBLIN), BRUEY, Mme CHAPUIS, MM. DAUBA, FAUVEL (a procuration pour M. GOSELIN), Mmes PARTOUCHE-SEBBAN, HERDUAL, GORGES-LANDES.

Étaient excusés : M. GOSELIN (a donné procuration à M. FAUVEL), Mme THIEBLIN (a donné procuration à M. DARRIBEYROS), Mme LAPORTE (a donné procuration à Mme ZELLER), Mme GARBAY (a donné procuration à Mme COURROS), M. MAULNY (a donné procuration à Mme REBECHE), Mme DEGOS, MM. LAMOTHE, DUBOS.

Étaient absents : M. DELAS, Mme GARRIDO.

Un scrutin a eu lieu, Mme PARTOUCHE-SEBBAN a été élu(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Séance A
Délibération n°14**

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Budget principal – Tableau des effectifs – Création d'un poste d'adjoint administratif à temps plein – Agent d'accueil Pôle démarches administratives – CNI PASSEPORT – à compter du 1^{er} Avril 2023

A compter de 2023, le pôle accueil Usagers et démarches administratives, va proposer les « CNI et PASSEPORTS », et ce dans le courant du deuxième trimestre.

Ce pôle, outre l'Etat civil, les missions d'Action sociale, les Elections, l'urbanisme, et la gestion de différents dossiers dont l'appui à la communication, doit donc se doter d'un nouvel agent.

Il est proposé à notre conseil municipal de créer au tableau des effectifs un poste d'Adjoint administratif territorial à temps complet.

Il est proposé au conseil municipal de donner un avis favorable à la création de ce poste.

Après en avoir délibéré

Où l'exposé du rapporteur

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à M. le Préfet des Landes.



LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DONNE un avis favorable à la création d'un poste d'adjoint administratif à temps plein, cadre d'emplois des adjoints administratifs.

Le responsable de ce poste de travail sera astreint à une durée hebdomadaire de travail de 35 heures.

La rémunération et la durée de carrière de cet agent seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour le cadre d'emplois concerné,

Monsieur le Maire est chargé de recruter le responsable de ce poste.

Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance

Aude PARTOUCHE SEBBAN



Le Maire,



Jean-François BROQUÈRES